

UZÈS

VILLE PROPRE



**TOUS
ENSEMBLE
NOUS
POUVONS**

**NOTRE VILLE EST NOTRE ENVIRONNEMENT
PROTÈGEONS LE !**

www.uzes.fr



UZÈS CODE DE LA PROPRETÉ



Les gestes qu'il faut



- jetons nos ordures (chewing gum, mégots...) dans les corbeilles de propreté
- nettoyons nos devants de porte
- ne crachons pas à terre
- utilisons les sanitaires
- servons-nous des Toutounettes pour les déjections de nos chiens
- ne déposons pas nos encombrants dans la rue ou sur les points de tri

LA PROPRETÉ, un défi au quotidien

le code pénal ce qu'il en coûte...

Divagation d'un animal, déjection d'un chien

35 €

Déposer, abandonner ou jeter en un lieu public ou privé des ordures, déchets, matériaux, ou tout autre objet

35 €

Transporter à l'aide d'un véhicule et déposer sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux, ou tout autre objet

contravention soumise au Procureur + confiscation du véhicule

La Police municipale et la Gendarmerie sont habilitées à sanctionner

les contrevenants

Une propreté responsable et partagée



UZES
Ville propre
www.uzes.fr

